

Cyclotourisme : Orléans Métropole labellisée « Territoire vélo » !

Décerné pour 3 ans et renouvelable pour une durée de 3 ans, le label « territoire vélo » est attribué par la Fédération française de cyclotourisme. Il a pour but de récompenser les efforts effectués en faveur du vélo mais aussi d'améliorer les services proposés par les collectivités afin d'obtenir la satisfaction des pratiquants. Orléans Métropole, qui accueille chaque année plusieurs dizaines de milliers de cyclotouristes (Loire à vélo, Eurovélo3, Scandibérique), s'engage dans cette labélisation et entend, en lien avec Orléans Val de Loire Tourisme, accompagner le développement de cette pratique en développant des structures d'accueil dans les prochaines années.



QUEL EST L'OBJECTIF ?

Pendant leurs vacances, [près de 22 millions de français pratiquent du vélo](#). À Orléans Métropole, avec la présence et le développement de la Loire à Vélo ou encore de la Scandibérique, la pratique du cyclotourisme est en plein essor. Accompagner cette tendance et favoriser le développement des mobilités douces est donc plus que jamais une volonté pour Orléans Métropole qui travaille à cet objectif en lien étroit avec Orléans Val de Loire Tourisme. Cette labélisation délivrée pour 3 ans, permet de reconnaître le travail effectué sur le territoire en matière de vélo, d'augmenter la visibilité de l'offre au sein de l'offre cyclotouristique française et d'être accompagné par la Fédération Française de Cyclotourisme pour l'aménagement d'équipements sécurisants et l'accueil de touristes à vélo. L'obtention de ce label permettra donc à Orléans Métropole et Orléans Val de Loire Tourisme de développer la présence d'une clientèle cyclotouristique sur son territoire, afin de faire découvrir au plus grand nombre la grande diversité des paysages et du patrimoine des 22 communes de la métropole.

QUELS CRITÈRES ?

Cette labélisation est accordée sur différents critères (14 obligatoire et 13 facultatifs) : accueil touristique via un office du tourisme intercommunal, indications des infrastructures d'accueil (voies cyclables, parcs et jardins, hôtels, aires de pique-nique, stations de gonflages, sanitaires publics, points d'eau, ...), circuits de cyclotourisme et VTT ou encore organisation d'événements cyclotouristiques (Vélotour, Boucles Cyclo du Patrimoine,...)

QUELS ENGAGEMENTS ?

Orléans Métropole s'engage ainsi à :

- Insérer le visuel du label sur tous les supports de communication et de promotion touristiques
- Signaler ce label par des panneaux d'indication aux entrées de son territoire et sur chacun des points d'accueil.

En contrepartie, la Fédération Française de Cyclotourisme s'engage à :

- Communiquer sur la collectivité labellisée dans toutes ses publications officielles, lors de ses différents événements
- Participer avec les structures locales à l'animation d'événements